

Votre visite annuelle de maintenance et d'entretien GRATUITE !

Votre véranda a été installée dans les règles de l'art avec des matériaux de qualité. Lors de son installation, nous vous avons remis **votre carnet d'entretien** recensant l'ensemble des conseils pratiques pour prolonger au mieux la durée de vie de votre équipement et votre confort.

Parce que votre satisfaction est notre préoccupation, chez Vérandas Lumbroso, nous ne nous arrêtons pas là !



*Nous vous offrons votre visite annuelle de maintenance
et d'entretien pendant toute la durée de garantie
de votre équipement, soit 10 ans !*

C'est notre engagement pour vous garantir une installation pérenne !

Comment ça marche ?

À la date anniversaire d'installation de votre équipement, nos équipes prennent contact avec vous afin de prendre un rendez-vous pour une visite de contrôle.

Que comprend la visite de maintenance et d'entretien de Vérandas Lumbroso ?

Il s'agit d'une prestation complète comprenant 10 points de contrôle de votre véranda allant du simple réglage au remplacement éventuel des pièces sous garantie.



5 points de vérification façade

- Contrôle de l'étanchéité.
- Contrôle des fixations et points d'assemblage (structure et poteaux, ouvrants, fixations murales).
- Vérification et réglage des parties mobiles.
- Contrôle des aplombs et des niveaux.
- Remplacement des pièces défectueuses sous garantie.

5 points de vérification toiture

- Contrôle des joints d'étanchéité en partie haute et basse.
- Contrôle des fixations et points d'assemblage intérieur et extérieur (faîtière, chéneau, parclose, capot, serreur...).
- Contrôle du système d'écoulement des eaux de pluie (chéneau, descente d'eau, crépine).
- Contrôle des aplombs et des niveaux.
- Remplacement des pièces défectueuses sous garantie.



Ne sont pas inclus :

- les pièces détruites ou usées hors garantie.
- les interventions consécutives à des dégâts naturels (tempête, orage, inondation, grêle, corrosion par le sel...).
- la révision en atelier des pièces ou sous-équipements complets dont le maintien en bon état de fonctionnement nécessite un démontage et retour en atelier.
- la fourniture et le remplacement des pièces défectueuses résultant d'une négligence, d'une fausse manœuvre, d'une intervention par un tiers ou d'actes de malveillance telles que stipulées dans le carnet d'entretien et n'ayant pas son origine dans le fonctionnement normal de votre véranda.